

Le rapport du jury retranscrit les attentes et les constats du jury afin de permettre à tout demandeur ou destinataire de ce rapport de comprendre les modalités de travail que le jury a retenu.

## CONCOURS INTERNE DE CONTROLEUR SESSION 2024

Épreuves écrites	6 et 7 juin 2024	Épreuves orales	16 au 18 septembre 2024	
Nombre de postes offerts	15	Nombre de candidats inscrits	296	
Sur	296	candidats inscrits	58	se sont présentés à l'épreuve écrite.

- Admissibilité à partir de : **8/20**
- Moyenne la plus haute : 15,5 /20
- Moyenne la plus basse : 3,13 /20

Sur les	24	candidats admissibles retenus par le jury	21	se sont présentés à l'épreuve orale.
L'épreuve orale d'admission s'est déroulée sur	3	jours /semaine avec	8/10/6	candidats par jour.

### I) La composition du jury

Le jury est composé de :	<a href="https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dgccrf/boccrf/2024/BOCCRF-n6-06062024.pdf?v=1721029792">https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dgccrf/boccrf/2024/BOCCRF-n6-06062024.pdf?v=1721029792</a>
Il est présidé par :	M. Joël BONARIC, directeur départemental de la DGCCRF

Le jury de concours a corrigé 139 copies de candidats dans le cadre des épreuves écrites d'admissibilité et auditionné 21 candidats admissibles lors des épreuves orales d'admission.

### II) Les résultats

12	Candidats ont été admis sur liste principale
0	Candidats ont été admis sur liste complémentaire

### **III) Epreuves écrites d'admissibilité**

Les copies ont toutes été numérisées et mises à disposition des correcteurs via un outil numérique sécurisé. Chaque copie fait l'objet d'une double correction.

#### **III.1 Rappel des épreuves**

Épreuve écrite n° 1 : analyse d'un dossier administratif et réponses à des questions sur ce dossier (durée : trois heures ; coefficient 1)

Épreuve écrite n° 2 : composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques relatifs à l'une des options suivantes :

- a) Missions de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
- b) Gestion administrative

(Durée : trois heures ; coefficient)

Épreuve n° 3 (facultative) - langues étrangères : traduction sans dictionnaire d'un texte ou d'un document rédigé dans une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol (Durée : une heure ; les points obtenus au dessus de la moyenne sont ajoutés à la note brute d'admissibilité et ne sont affectés d'aucun coefficient)

#### **III.2 Epreuve n°1 : Analyse d'un dossier administratif et réponses à des questions sur ce dossier (Durée : trois heures ; coefficient 1)**

**Après avoir rédigé une note d'analyse du dossier qui vous est soumis (10 points), vous répondrez aux deux questions suivantes (10 points, 5 points pour chaque question) :**

- a) Quelles sont les spécificités de la médiation de la consommation ?**
- b) Quelles sont les limites de la médiation de la consommation et les améliorations qui pourraient être apportées ?**

**Le dossier comportait 27 pages.**

##### **III.2.1 Attentes du jury de manière générale**

- 1) Il s'agit pour le candidat de bien procéder par étape en réalisant d'abord une analyse structurée du dossier afin de s'assurer de la bonne compréhension de ce dernier. Cette analyse que le candidat doit retranscrire par écrit suppose de structurer un plan détaillé comportant une introduction et une conclusion qui montrera que les idées fortes ont bien été identifiées par ce dernier. A défaut d'une conclusion, il convient de mentionner les idées conclusives dans le corps de la dernière sous partie. Il convient de veiller à ce que les parties du plan soit le mieux équilibrées possible et d'organiser les idées phares par sous-parties. Dans l'idéal, un plan apparent permet de mettre en valeur les titres des parties et des sous-parties. Pour rappel, les listes à puce ne sont pas admises, la copie devant être intégralement rédigée.
- 2) Passé cette première étape, le candidat doit alors répondre à une ou deux questions sur ce dossier. Ces questions constituent un exercice différent de l'analyse précédemment réalisée. Il est donc conseillé de les traiter à part.

Le candidat doit prendre soin de maîtriser sa syntaxe, de soigner son vocabulaire et son écriture afin que le correcteur ne soit pas contraint au déchiffrement de la copie. L'utilisation de sauts de lignes entre l'introduction et le développement puis entre chaque partie et à chaque paragraphe permet d'aérer la copie. Il est également conseillé d'aller à la ligne à la fin de chaque idée développée. Enfin, la relecture en fin d'épreuve est nécessaire afin de s'assurer de l'absence de fautes d'orthographe.

##### **III.2.2 Attentes du jury vis-à-vis du sujet**

###### **III.2.2.1 Analyse de dossier :**

L'analyse du dossier permettait de faire un état de lieux du dispositif de médiation de la consommation, mis en place depuis 2016, à savoir un dispositif constituant une alternative au recours judiciaire dans le cadre des litiges contractuels des consommateurs découlant de la directive européenne REL (Règlement extrajudiciaire des litiges) et d'envisager ses possibles évolutions.

### **Plans types potentiels pouvant être rencontrés :**

#### **I - Objectifs et fonctionnement de la médiation de la consommation**

- Objectif de désengorgement des autres voies notamment la voie judiciaire ;
- Description brève des modalités de mise en œuvre de la médiation de la consommation (éléments déclinés au sein de la question 1) ;
- Référencement par la CECMC ;
- Rôle de la DGCCRF ;
- Mise en place de la plateforme européenne de réglementation des litiges.

#### **II - Etat des lieux, limites et améliorations**

- Recours à la médiation de la consommation : chiffres ;
- Délai de réponse concernant la recevabilité de la saisine et traitement.

#### **I - Un dispositif national et européen au service des consommateurs**

- Un droit au champ très large – gratuit – transparent
- Un droit Européen (avec mention du RLL) et encadré (CECMC)

#### **II - Mise en œuvre par les consommateurs et les professionnels**

- Les différentes étapes de la médiation
- Droits et devoirs des professionnels

### **III.2.2.2 Réponses à des questions sur ce dossier :**

Les questions du dossier permettaient au candidat d'explicitier le dispositif de manière plus détaillée en fonction de la question posée.

### **III.2.3 Constats du jury sur l'ensemble des copies**

Le niveau était relativement faible.

Lorsque le dossier était bien compris et les attentes vis-à-vis de la forme respectées, certaines copies ont donné des résultats très satisfaisants. La plupart des copies ont été finalisées dans une expression écrite adaptée. Par ailleurs, certains candidats ont essayé de mettre en perspective leur note en faisant part de quelques connaissances en lien avec le rôle et les métiers de la DGCCRF, notamment en conclusion.

Pendant, certaines copies ne répondaient pas à la totalité du sujet. L'analyse du dossier s'avérait très succincte, sans aucune structuration. Une part très conséquente des devoirs n'a pas du tout évoqué le rôle de la DGCCRF dans la médiation ou l'a fait de manière erronée. De nombreuses copies se limitaient à une succession de paraphrases du dossier sans plan et sans démonstration ni analyse. Certains candidats ont traité les questions à l'intérieur de leur note utilisant ainsi les thèmes des questions comme plan du devoir. Des copies montraient pourtant de bonnes qualités rédactionnelles et une bonne compréhension du sujet, cela a fortement impacté la notation. D'autres candidats n'ont traité que les questions portant sur le dossier sans rédiger de note d'analyse du dossier.

### **III.3 Epreuve n° 2 : Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques relatifs à l'une des options suivantes (durée : trois heures ; coefficient 1) :**

- a) Missions de la direction générale de la concurrence, consommation et répression des fraudes**
- b) Gestion administrative**

**Pour rappel, [l'arrêté du 10 février 2017 fixe la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement de contrôleurs de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes](#). Le détail des enseignements à préparer pour chaque option y est précisé.**

#### **III.3.1 Attentes du jury sur l'ensemble des options :**

Le jury rappelle l'importance d'une lecture attentive du libellé des questions afin d'éviter le hors sujet voire une interprétation erronée. Les réponses doivent être structurées, développées avec cohérence et argumentées. La présentation du devoir est primordiale. A ce titre, il est attendu que le candidat rédige une introduction permettant de définir les termes du sujet et d'annoncer un plan décliné en sous-parties

permettant d'ordonner ses idées et une conclusion. A défaut d'une conclusion, il convient de mentionner les idées conclusives dans le corps de la dernière -partie. Des éléments de conclusion sont appréciés car ils permettent de proposer une ouverture intéressante en rapport avec les questions. Des réponses rédigées sous forme télégraphique sont à proscrire.

### **III.3.2 a) Missions de la direction générale de la concurrence, consommation et répression des fraudes**

**Question n° 1 (10 points) : Rôle et habilitations de la DGCCRF en matière de sécurité des produits**

**Question n° 2 (10 points) : La lutte contre les fraudes sur l'origine des produits et des denrées par la DGCCRF**

Il s'agit d'une épreuve pratique relative aux tâches dévolues à la DGCCRF. Les candidats doivent montrer dans leurs écrits une bonne maîtrise de la réglementation et de l'organisation de la DGCCRF au travers du sujet évoqué. Les erreurs ou insuffisances régulièrement relevées sont notamment des devoirs non terminés. A noter également, le hors-sujet ou des sujets traités trop partiellement eu égard à une méconnaissance de certains points de contrôle ou de certaines réglementations. Autre défaillance récurrente, une présentation confuse, sans plan, sans introduction ni conclusion ou simplement sans fil conducteur, découlant généralement sur un simple exposé des infractions (même complet) qui ne peut suffire dans ce type d'épreuve.

Pour la question 1, il convenait de décrire le rôle et les habilitations de la DGCCRF en matière de contrôles dans le domaine de la sécurité et de la conformité des produits mis sur le marché y compris les produits commercialisés via Internet afin de protéger la santé et la sécurité des personnes, notamment les personnes vulnérables. Les contrôles de ces produits soumis à des réglementations spécifiques issues des réglementations européennes et nationales dont l'OGS (obligation générale de sécurité) ont lieu notamment dans le cadre d'enquêtes réalisées à tous les stades (distribution, fabrication, importation) programmées au titre des CPMM (Contrôles de la Première Mise sur le Marché), du programme national des enquêtes ou des signalements de professionnels ou de consommateurs. Les agents procèdent à des contrôles sur la base des habilitations conférées par les textes juridiques, notamment les articles L.511-3 (habilitations générales), L.511-11 (habilitations à rechercher les infractions au livre IV) et L.511-14 (habilitations à des contrôles administratifs) du code de la consommation ou d'autres codes qui renvoient usuellement aux pouvoirs d'enquête du livre V du code de la consommation.

La question 2 permettait de décrire les missions de la DGCCRF en matière d'information des consommateurs et de loyauté afin de détecter notamment de potentielles pratiques commerciales trompeuses au regard principalement des habilitations du livre V du code de la consommation (contrôles de la DGCCRF afin de s'assurer du respect de l'obligation générale d'information précontractuelle, possibilité de mentionner le règlement INCO, vérification des labels ou des différentes allégations, prélèvements envisageables, etc.).

Des copies étaient bien écrites. Toutefois, de très nombreuses copies ne répondaient pas aux questions posées et n'étaient pas structurées. Certains candidats ne semblaient pas s'être intéressés aux missions de la DGCCRF en amont du concours.

### **III.3.3 b) Gestion administrative**

**Question n° 1 (10 points) : Le conflit d'intérêts : définition et prévention**

**Question n° 2 (10 points) : Les positions administratives du fonctionnaire favorisant la mobilité**

Pour la question 1, le « *guide déontologique II – Contrôle et prévention des conflits d'intérêts* » de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique rassemble de nombreuses informations. La question 2 permettait de décrire les quatre positions administratives du fonctionnaire : l'activité, le détachement, la disponibilité et le congé parental.

Peu de copies présentaient des introductions et des conclusions. Le jury mentionne également l'absence de plan dans une grande partie des copies, ce manquement allant fréquemment de pair avec de nombreuses erreurs orthographiques et de syntaxe. Néanmoins, certains candidats ont fait l'effort d'élaborer un plan qui, même en l'absence de fortes connaissances théoriques, démontrait une volonté de structuration.

Sur le fond, très peu de copies proposaient des références juridiques ou évoquaient les sanctions possibles concernant les conflits d'intérêts. Plusieurs candidats méconnaissaient les positions administratives du

fonctionnaire. Enfin, une majorité de copies se sont avérées hors-sujets sur au moins l'une des deux questions.

Le jury invite les candidats à approfondir leurs révisions, à consulter régulièrement l'actualité de la fonction publique et à se renseigner sur les fondements juridiques qui concernent la vie du fonctionnaire. Ces informations pourront leur être utiles à la fois dans la préparation des concours et dans leur vie professionnelle.

**III.4 Epreuve n° 3 : traduction sans dictionnaire d'un texte ou d'un document rédigé dans une des langues suivantes : allemand, anglais, espagnol (durée : une heure ; les points obtenus au-dessus de la moyenne sont ajoutés à la note brute d'admissibilité et ne sont affectés d'aucun coefficient). Le choix de cette option facultative ainsi que celui de la langue devront être indiqués lors de l'inscription au concours.**

#### **a) Allemand**

L'épreuve consistait à traduire le texte suivant : « *Die neue Indien-Sehnsucht der deutschen Industrie* (aus DER SPIEGEL Februar 2024) » : « *L'Inde le nouvel eldorado rêvé de l'industrie allemande* ».

La notation est contrastée. Le jury a rencontré de bonnes copies comportant une traduction claire et agréable. Néanmoins, certains candidats ont oublié de traduire certains mots ou réalisaient des contre-sens. Enfin, les fautes d'orthographe trop nombreuses ont été sanctionnées.

#### **b) Anglais**

Le sujet consistait à traduire en français un article de presse du journal britannique « The Guardian » du 11 novembre 2023. L'article décrivait les dispositions phares de la nouvelle loi visant à réglementer le secteur de l'influence, plus précisément les publicités et promotions relayées par les influenceurs français sur leurs réseaux sociaux. Il mettait également en lumière les contrôles plus fréquents menés par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) dont la mission de contrôle se retrouve renforcée par cette nouvelle loi afin de protéger les consommateurs.

Plusieurs candidats n'ont pas terminé l'épreuve et ont ainsi rendu une copie avec des paragraphes manquants. Cependant, la longueur de l'article n'a pas empêché un bon nombre de candidats de traduire l'ensemble des paragraphes en dépit de mots non traduits. Ces manquements ont desservi la retranscription du sens originel de phrases ou de paragraphes et cela a pénalisé bon nombre de candidats.

Les candidats ont souvent procédé à une traduction littérale plutôt qu'à une traduction qui chercherait à traduire le sens d'une phrase. Le recours à cette méthode les a davantage pénalisés lorsqu'il y avait des mots assez techniques que les candidats n'étaient pas en mesure de traduire.

La compréhension globale de l'article et des paragraphes a ainsi été valorisée au profit des candidats qui semblaient avoir bien compris le texte. Des faux-sens et contre-sens ont cependant été constatés dans une majorité de copies.

Plus surprenant, alors que la DGCCRF était explicitement citée dans l'article, beaucoup de candidats n'ont pas correctement écrit en français le nom complet de la direction pour laquelle ils sont candidats.

Cette traduction a malheureusement révélé un niveau de syntaxe et d'orthographe en langue française très insuffisant au regard de l'exigence qu'appelle ce concours ainsi que les qualités rédactionnelles attendues par les contrôleurs de la DGCCRF dans l'exercice de leurs fonctions. La difficulté du sujet et du vocabulaire ne peut justifier des fautes d'orthographe trop nombreuses et portant sur des règles d'orthographe basiques (règles du passé composé, accents manquants).

#### **c) Espagnol**

« *Jóvenes y vivienda: guía práctica para conocer todas las ayudas públicas* » escrito por Sandra López Letón en El País, 02/03/2024 : « *(Les) jeunes et (le) logement : guide pratique pour connaître toutes les aides publiques.* ».

L'article était consacré aux problèmes de logement et certain(e)s candidat(es) n'ont pas repéré le lexique en rapport avec cette thématique (la vivienda, el alquiler, inmobiliaria/o, la hipoteca). Elles/ils sont ainsi passé(e)s complètement à côté du sens du document ce qui explique des notes parfois très basses.

La qualité du français a compté pour une bonne part dans la valorisation des copies évaluées. Il convient donc que les candidat(e)s prennent le temps de se relire et soient vigilant(e)s tant sur l'orthographe que sur la syntaxe. En effet, trop de copies comportent des erreurs récurrentes (confusion entre participe passé et infinitif) qui peuvent facilement être évitées. Par ailleurs, certains temps verbaux sont méconnus et par conséquent mal traduits (passé composé traduit par un futur ou un futur proche). Enfin, quelques traductions comportaient des phrases dépourvues de sens ou de cohérence.

De nombreux candidat(e)s ont évité de traduire les mots qu'elles ou ils ne connaissaient pas, ce qui est particulièrement dommageable. Parfois même des phrases entières n'ont pas été traduites ce qui a fortement impacté la note finale à cette épreuve.

Le jury recommande aux candidats de se tenir au courant de l'actualité de l'aire hispanophone en lisant régulièrement des journaux nationaux de langue espagnole, de traduire tout l'article et de ne pas laisser de blanc au sein des phrases et de se relire afin de vérifier l'orthographe et le sens des énoncés traduits.

## **IV Épreuves orales d'admission**

### ***A. Rappel des épreuves***

Entretien avec le jury ayant pour point de départ une présentation du parcours professionnel du candidat et permettant d'apprécier sa motivation et son aptitude

Durée : 30 minutes ; coefficient : 3

### ***B. Attentes du jury***

Sur la forme :

Dossier RAEP : Analyse formelle du dossier

- l'analyse du parcours professionnel et de la formation ;
- l'analyse de l'expérience professionnelle marquante ;
- l'analyse de la motivation.

Cette première lecture permet de déceler les qualités du candidat dans les fonctions à occuper, mais aussi la connaissance de l'administration qu'il souhaite intégrer et les motivations qui le portent. Une grande attention doit donc être portée à la rédaction de ce document tant sur sa forme que sur son contenu. Il est attendu notamment une analyse de l'expérience vécue, les enseignements tirés des différents postes occupés et les motivations.

Épreuve orale : Une tenue correcte, signe que le.a candidat.e a bien pris en compte le positionnement et ce qui est attendu de lui. d'elle en terme d'image et de représentation de la direction. Un langage correct et clair est également requis. La nonchalance, l'approximation et la familiarité dans l'expression ne sont pas bienvenues. Une distance nécessaire envers le jury est demandée.

Sur le fond :

- une présentation claire du parcours professionnel qui permet au jury d'apprécier les compétences acquises des candidats ;
- sur les questions du jury, de la curiosité intellectuelle, de la culture générale, et de la connaissance des dossiers d'actualités notamment ceux touchant à la DGCCRF, puis de l'intérêt pour les missions régaliennes de la DGCCRF et de la capacité à les exercer à travers des cas pratiques.

L'objectif principal du jury, à travers les critères d'évaluation retenus est de sélectionner des candidats qui lui semblent aptes à exercer des fonctions de contrôleur.

### ***C. Constats et commentaires du jury***

Il est rappelé que la note attribuée n'est pas une sanction ; elle correspond au niveau du candidat tel qu'il a pu être évalué pendant les 30 minutes d'entretien et doit lui permettre, le cas échéant, de travailler pour progresser.

Les candidats exerçant leur mission sur des fonctions générales / transversales ou dans des services ne concernant pas directement la DGCCRF sont néanmoins testés sur leurs connaissances de la DGCCRF.

De manière générale, une connaissance de toutes les missions de la DGCCRF est requise tant pour démontrer le sérieux de la préparation au concours que la légitimité du candidat à intégrer un grade supérieur en validation des acquis.

A noter que le jury a pénalisé les candidats ayant eu une attitude désinvolte, ayant fait des remarques inappropriées au jury ou pour lesquels le jury a eu un doute sur leur capacité à s'intégrer dans un environnement collectif et hiérarchique.

#### **Les points forts appréciés par le jury**

- Les candidats retenus ont su montrer au cours de leur présentation et des échanges en quoi les compétences acquises au cours de leur parcours professionnel seront un atout indéniable pour notre direction. Le sens pratique des candidats lors des questions de mise en situation, la connaissance de nos missions et de notre actualité ont par ailleurs été des critères déterminants dans les évaluations.
- Les rares candidats ayant fait la démarche de rencontrer des agents CCRF se sont nettement démarqués des autres. De façon générale, l'investissement dans la préparation du concours est bien entendu un facteur clé dans la réussite de cette épreuve.
- La présentation structurée du dossier de RAEP.
- La présentation argumentée d'un projet professionnel montrant que le candidat a mené une réflexion sur l'évolution de son parcours.
- La capacité à capitaliser les expériences professionnelles et à faire le lien avec le métier de contrôleur de la DGCCRF.
- Plusieurs candidats ont démontré un sens pratique utile en situation de contrôle. Le positionnement du contrôleur apparaît compris. Les meilleurs candidats montrent d'ores et déjà une bonne compréhension de l'environnement professionnel et des différentes suites susceptibles d'être mises en œuvre.
- Le jury a noté que des candidats dont les fonctions actuelles pouvaient apparaître assez éloignées du métier d'enquêteur ont montré une bonne connaissance des missions et leur capacité à se projeter dans les fonctions envisagées. Dans ces cas, la motivation est apparue évidente.

#### **Les points faibles, dont l'accumulation ont conduit à la non admission du candidat :**

- Concernant la présentation du parcours, le propos doit être structuré et cohérent. La simple énumération de fonctions exercées, sans mise en relation avec les attendus du métier de contrôleur, est à éviter. Il ne s'agit pas non plus de réciter ce qui est écrit dans le RAEP. Les candidats doivent démontrer en quoi leur parcours les a préparés à devenir enquêteurs. La plupart des candidats ont annoncé un plan. Plusieurs s'en sont écartés, montant des difficultés à tenir une démonstration et rendant plus difficile la compréhension du propos et la logique de la démarche du candidat.
- Il est notable que très peu de candidats ont fait la démarche de contacter et/ou de rencontrer des agents CCRF. Une méconnaissance des missions, des enjeux ou encore de l'actualité de la CCRF a été constatée chez de nombreux candidats, ce qui était particulièrement préjudiciable pour les candidats internes CCRF.
- Par ailleurs, ces deniers ont souvent pêché par excès de confiance en ne préparant pas suffisamment le concours et en se cantonnant à leurs acquis. Un manque de curiosité pour le travail de leurs collègues a été constaté.

- Plusieurs candidats n'ont manifestement pas eu la curiosité de s'intéresser aux sujets d'actualité de la DGCCRF pourtant facilement accessibles.
- Globalement, les candidats non retenus n'ont généralement pas su s'extraire de leur quotidien et montrer qu'ils avaient compris ce qu'était le métier de contrôleur CCRF et ses implications, dans un environnement professionnel spécifique. Leur projet professionnel est davantage apparu comme consistant à quitter leur poste actuel qu'à investir les missions de la DGCCRF.
- Un manque de réalisme professionnel (projection dans le métier de contrôle) a parfois pu être relevé pour certains candidats.
- La présentation d'un projet professionnel « flou », sans réflexion, ni projection réelle sur de nouvelles fonctions.
- Les candidats n'ayant pas suffisamment de connaissances, y compris dans le cadre de leurs attributions habituelles.
- Projection en catégorie B uniquement pour la reconnaissance de l'expérience professionnelle.
- L'incapacité à prendre position en restant sur des généralités.
- La réponse qui ne tient pas compte de la question posée. Cela peut montrer soit un manque d'écoute du candidat, soit une envie du candidat de montrer qu'il dispose de connaissances mais sans que cela soit forcément pertinent au regard de la question posée.
- L'absence d'esprit de synthèse (réponses trop détaillées qui ne permettent pas au final de répondre de façon claire à la problématique posée par le jury).

De façon générale, le jury attend d'un futur contrôleur qu'il s'inscrive dans la stratégie de la DGCCRF, qu'il connaisse et comprenne les enjeux de notre administration, qu'il soit force de proposition, qu'il soit en capacité de se projeter et de prendre en charge de nouvelles fonctions.

Le jury s'est montré vigilant sur les sujets de la déontologie et du sens du service public. Si certains candidats ont montré un positionnement adapté, d'autres ont pris des positions ne respectant pas les règles élémentaires.

## **V. Conclusion**

Le concours de contrôleur de la DGCCRF, s'il ne requiert pas le même degré de précision et d'analyse que le concours d'inspecteur, est un concours exigeant. Il nécessite une préparation sérieuse.

Cette préparation doit permettre une bonne compréhension des missions de la DGCCRF et amener les candidats à montrer un réel intérêt pour ce métier et la cohérence de leur démarche au vu des spécificités de la posture du contrôleur.

Le jury constate la diversité des parcours des lauréats. Il les félicite. Ils ont su triompher d'une série d'épreuves exigeantes et démontrer des qualités qui font désormais d'eux des collègues, que nous avons hâte de rencontrer dans les services de la DGCCRF.

Les autres candidats, si leur motivation est réelle, sauront reprendre une préparation sérieuse et améliorer les points qui ont fait défaut.

Le président,

Joël BONARIC